



Conseil économique et social

Distr. générale
20 mai 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par le Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration*

Avec l'adoption en septembre 2015 du Programme 2030, la communauté internationale s'est universellement engagée à soutenir un développement transformateur et à ne laisser personne de côté. Ce nouveau programme doit être considéré comme une occasion de s'attaquer aux problèmes mondiaux avec des responsabilités communes mais différenciées. Tous les acteurs du développement devraient se rendre des comptes mutuellement sur l'application et les résultats du programme. Ils devraient examiner les enseignements tirés des objectifs du Millénaire pour le développement et tenter de pallier les lacunes. Ils devraient adopter une approche globale du développement et mesurer les progrès accomplis sur les plans qualitatif et quantitatif.

Il ne sera pas facile de concrétiser les résultats. Les dysfonctionnements, au nombre desquels figurent un système déloyal en matière de commerce et d'investissement, des politiques économiques néolibérales, des atteintes aux droits de l'homme et des inégalités grandissantes, sont omniprésents. Le système financier perpétue l'existence des paradis fiscaux et, pour résoudre ce problème, il faudra un nouveau cadre réglementaire efficace et transparent. Les violations découlant des lois, des politiques et des comportements discriminatoires aggravent les inégalités, en particulier chez les femmes. Compte tenu de la part des budgets allouée à l'armée au détriment des secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé et le développement, le respect des droits de l'homme et des obligations ne peut être garanti, pas plus que la mise à disposition des ressources nécessaires. Cette approche excessivement sécuritaire limite la disponibilité des ressources et restreint la marge de manœuvre des acteurs du développement. Elle ne s'attaque pas aux causes profondes des conflits et du terrorisme, à savoir les inégalités et l'exclusion.

Dans ce contexte, le Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement fait savoir que pour obtenir de réels changements, la mise en œuvre des objectifs de développement durable doit être appuyée par :

- Une volonté politique et un engagement forts de la part des États : cela doit se traduire par l'adoption de stratégies nationales en faveur du développement durable. Il faut intégrer ces stratégies dans les priorités nationales et faire en sorte qu'elles soient cohérentes avec les politiques des autres secteurs dans le cadre d'une approche globale et intégrée. Elles doivent être élaborées grâce à un processus participatif et ouvert à tous, faisant appel à toutes les parties prenantes. Il faut également incorporer dans ces stratégies des mécanismes de suivi et d'examen ouverts à tous, participatifs et contraignants, pour renforcer le principe de responsabilité.
- Un climat favorable aux acteurs du développement, y compris à la société civile : le rôle important que joue la société civile en aidant les personnes à revendiquer leurs droits, en favorisant des approches axées sur les droits, en façonnant des politiques et des partenariats de développement et en supervisant leur mise en œuvre a été reconnu à Busan. En dépit de cela, les politiques restrictives et répressives réduisent l'espace qu'occupe la société civile dans le monde entier. Un climat favorable à la société civile est essentiel

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

pour permettre à cette dernière de jouer son rôle sur le plan du suivi et de la mise en œuvre et pour proposer des solutions de rechange et réclamer des changements. Cela exige que l'on garantisse l'indépendance de cette dernière, l'accès à l'information et aux ressources, et le respect de la liberté d'association, de réunion et d'expression.

- Un instrument juridiquement contraignant réglementant le secteur privé : le rôle du secteur privé est capital dans le Programme 2030. En conséquence, une action doit être menée à l'échelle mondiale pour concevoir un instrument international juridiquement contraignant qui réglemente les sociétés transnationales et autres entreprises en matière de droits de l'homme. Il faudrait également renforcer la responsabilité du secteur privé.
-